2014, UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ

LE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL
DE LA RÉGION NANTAISE

LES INSTANCES **DÉCISIONNELLES**

La gouvernance de l'association est assurée par un conseil d'administration employeurs-salariés (10 membres pour chaque collège) dont est issu un bureau. Une commission de contrôle, également paritaire, est consultée sur l'organisation et le fonctionnement du Service. Le SSTRN invite chaque année au mois de juin l'ensemble de ses adhérents à une assemblée générale qui doit se prononcer sur l'approbation des rapports et statuer sur les résolutions soumises par le conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION *

Le conseil d'administration est paritaire :

- 10 membres élus, chefs d'entreprises adhérentes, dont le président.
- 10 membres salariés d'entreprises adhérentes, désignés par les syndicats, dont le trésorier.

Membres élus du collège employeurs :

- Véronique ALLAIS
  SAS LEGADIS - MASASINS U
- Nicolas BODET
  AIRTEM
- Sylvie BRANGEON LE BASTARD
  CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE PDL
- Hubert DE FONTENAY
  LACROIX SIGNALISATION
- Pascal GOUHIER
  SARL COPAGEX
- Henry KERLOCH
  ITEA
- Sylvain LEMOINE
  SITI DIFFUSION
- Philippe PINSAULT
  QUO VADIS
- Michaël SCHLACHTER
  TRISTONE
- Dominique TESSIER
  WINCKERS SYSOCO

Membres désignés du collège salariés :

- Sébastien ALIX
  CREDIRECT FINANCES - CFTC
- Christian BALID
  NOV BLM - CGT
- Sylvain BLANCHOT
  CREDIRECT FINANCES - CFTC
- Mathieu CORNILLAUD
  MACIF SAINTE-LUCE - CGT FO
- Marc DAVID
  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - CFDT
- Régis GREFFION
  UGECAM - CFDT
- Patrice GUYON
  CRÉDIT MUTUEL - CFE CGC
- Philippe LATOMBE
  CRÉDIT AGRICOLE - CFE CGC
- Thierry MARTIN
  UL CGT FO NANTES
- Brigitte ROQUET
  CGT CHEMINOTS

BUREAU DU C.A. *

- Nicolas BODET .....président
- Marc DAVID ..... trésorier
- Pascal GOUHIER ..... 1er vice-président
- Sébastien Alix ..... 2e vice-président
- Véronique ALLAIS ..... secrétaire
- Brigitte ROQUET ..... secrétaire adj.

COMMISSION DE CONTRÔLE *

Contrôle social des ayants droit, la commission se réunit pour être consultée sur l'organisation et le fonctionnement du Service. Son président est choisi parmi les représentants des salariés, son secrétaire parmi les représentants des employeurs.

Membres représentants des salariés :

- Sébastien ALIX
  UNION DÉPARTEMENTAL CFTC
- Michèle BARDOUIL
  CFDT - IFREMER
- Régine BAZIN
  CFTC 44 - MANPOWER
- Marie-Bernadette GRIMAULT
  CFDT - HÔTEL ALLIANCE THALASSO
- Patrice GUYON
  CRÉDIT MUTUEL - CFE CGC
- Philippe LATOMBE
  CRÉDIT AGRICOLE - CFE CGC
- Maryline LUCAS
  CFE-CGC - UBF
- Luc GUILLARD
  CGT FO - STÉ NANTAISE DE GALVANISATION
- Thierry MARTIN
  UNION DÉPARTEMENTALE CGT FO
- Philippe RUIZ, président
  CFDT CPAM NANTES

Membres représentants des employeurs :

- Nicolas BODET, secrétaire
  AIRTEM
- Philippe CABON
  RESO FRANCE
- Christian CERDAN
  GROUPE LOGISNEUF
- Armelle MARECHAU
  UPA 44
- Daniel MAUGET
  HENNER GMC

** composition au 20 mai 2015.*

Déménagement dans le nouveau centre de Vertou - nov. 2014

SOMMAIRE

Les instances décisionnelles 2
Répondre aux attentes des adhérents.... 3
Une conviction de la prévention 3
Des moyens en réponse
aux besoins des adhérents 5
Le suivi individuel
par les médecins du travail 6
L'activité de prévention..... 9
bilan des équipes santé travail..... 12
Les salariés du SSTRN..... 13
Les événements marquants 14
L'arrivée des nouveaux centres 16
Retour sur les dossiers importants..... 17
Le développement
des outils de prévention..... 18
Le bilan financier 21
Le compte de résultat..... 22
L'analyse du bilan 23

Direction générale
Karim BADI

Direction de la filière prévention
Colette BUDAN

Direction administrative et financière
Direction de la filière supports
Serge-Éric BERTUCAT

—

Directeur de la publication
Karim BADI

Réalisation
Service Communication & Information

RÉINVENTER LE SSTRN

Le SSTRN poursuit sa mue année après année selon le programme fixé par le projet 2012-2016. La loi de juillet 2011, pour pallier la baisse continue du nombre de médecins du travail, a introduit des changements majeurs dans l'organisation des services de santé au travail, dans la gouvernance de l'association, dans les modes de travail avec la mise en place des équipes santé travail pluridisciplinaires. Les changements mis en œuvre par le SSTRN sont importants, de la redéfinition des infrastructures immobilières à la réorganisation des équipes en charge de la prévention. Tout cela se fait avec une idée en tête, améliorer la réponse aux besoins des adhérents (prestation, qualité et conformité réglementataire), et un principe, assurer une gestion raisonnable de l'association.

Ce travail de réinvention du SSTRN se poursuivra en 2015 et 2016. Le projet 2012-2016 sera alors bouclé dans le respect des objectifs fixés par le conseil d'administration. Nous en ferons le bilan. Et le SSTRN de commencer un nouveau chapitre, tourné vers la prévention et la qualité.

Nicolas Bodet
président de l'association

POURSUIVRE LA **DÉMARCHE DE PROGRÈS**

Cette année 2014 aura été celle d'un travail de fond dont l'essentiel des fruits se verra au premier semestre 2015. La refonte du parc immobilier et le déploiement associé des équipes santé travail changeront profondément et durablement le visage du Service. L'intégration des nouveaux métiers des équipes pluridisciplinaires, l'embauche et l'accueil des professionnels qui les ont rejointes, la professionnalisation des fonctions supports et des outils… tous ces sujets sont portés par les salariés du SSTRN. Leur mobilisation est grande dans la réalisation de leurs missions auprès des entreprises et de leurs salariés.

La santé au travail est une matière passionnante. Au-delà de son utilité pour le bien-être et la santé des salariés, elle nous motive chaque jour pour offrir à nos adhérents un service de qualité, utile et pertinent dans les réponses qui leur sont apportées.

Le SSTRN a pris un nouvel essor. L'amélioration des capacités d'action en milieu de travail et du suivi individuel de l'état de santé des salariés sont mesurables. Nous ferons le bilan de notre projet 2012-2016 et engagerons notre réflexion sur le prochain cycle 2017-2021, avec le renforcement de la prévention, la fin de la mutation immobilière, l'élaboration d'une architecture rénovée des systèmes d'information et, peut-être, une certification. Dans ces réflexions, nous serons très attentifs aux évolutions réglementaires annoncées par le gouvernement à l'automne 2014.

Karim Badi
directeur général

DES MOYENS EN RÉPONSE AUX BESOINS DES ADHÉRENTS

UNE TYPOLOGIE CLASSIQUE DES ENTREPRISES ADHÉRENTES

> Au 31 décembre 2014, 21 173 entreprises étaient des adhérents actifs du SSTRN (pour 21 228 entreprises prises en charge, certaines ayant dû cesser leur activité durant l'année). Elles étaient 21 828 fin 2013. Une baisse expliquée notamment par un nombre de nouvelles adhésions (1695) inférieur au nombre de radiations (2335).

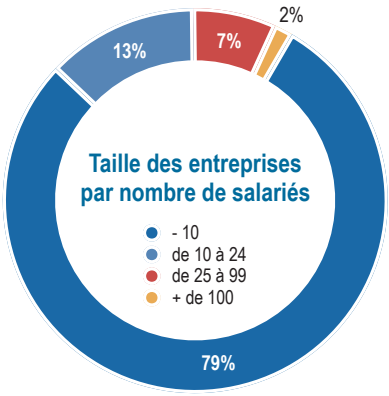

> Les entreprises adhérentes sont essentiellement des PME ou des TPE, 79% étant des entreprises de moins de 10 salariés et 95% des entreprises de moins de 50 salariés. Cette répartition est relativement stable d'année en année, suivant en cela la typologie des entreprises du département. Cette répartition ne dit en revanche pas tout puisqu'environ 80% des salariés suivis sont employés par des entreprises de plus de 10 salariés.

UNE HAUSSE CONSTANTE DE L'EFFECTIF DES SALARIÉS À SUIVRE

> En 2014, l'effectif total pris en charge par le SSTRN était de 242 852 salariés. En baisse par rapport à 2013, mais toujours sur une tendance à la hausse sur le long terme de +6,6% depuis 2008.

Évolution des effectifs de salariés suivis par le SSTRN

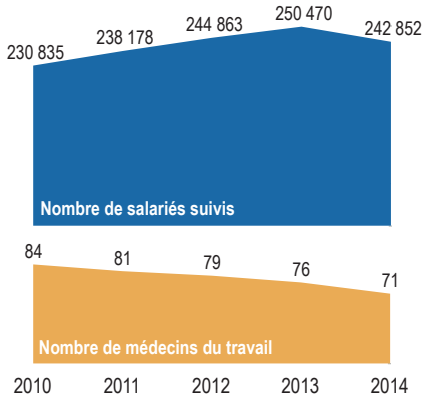

Parallèlement, le nombre de médecins du travail est en baisse constante depuis 2006, une tendance qui n'est pas propre au SSTRN, mais vérifiable sur l'ensemble du pays. Cette tendance complique la tâche du Service dans la réalisation de sa mission de suivi indivuel des salariés, le nombre de salariés suivis par médecin du travail étant de 3981 en 2014, contre 3710 en 2013 et 2949 en 2008.

> L'effectif des salariés à suivre fluctue chaque semaine au gré des adhésions, radiations, délocalisations, regroupements ou reprises d'entreprises. Le travail d'affectation des entreprises aux médecins demande de fréquents ajustements pour équilibrer la charge de travail des équipes et offrir le meilleur service possible aux adhérents, tout en respectant la délimitation des secteurs liés à l'agrément du SSTRN.

LES SALARIÉS DE LA FILIÈRE PRÉVENTION : UN EFFECTIF EN HAUSSE

> En 2014, bien qu'actif dans le recrutement de médecins du travail avec deux embauches, le Service a connu une baisse importante du nombre de médecins du fait de trois départs en retraite, trois démissions et une rupture conventionnelle. La baisse induite du temps médical a été en partie compensée par l'augmentation du temps de travail de trois médecins, la réalisation de vacations (demi-journées) supplémentaires pour 59 d'entre eux (667 vacations ont ainsi été réalisées en plus) et le maintien d'une 10e vacation hebdomadaire pour 4 médecins. La perte de temps médical est ainsi de 75 vacations (demi-journées) hebdomadaires, soit 8,3 ETP (équivalents temps plein).

> En 2014, malgré les départs de médecins du travail, l'effectif de la filière prévention évolue à la hausse du fait du déploiement des équipes santé travail.

L'effectif de la filière prévention

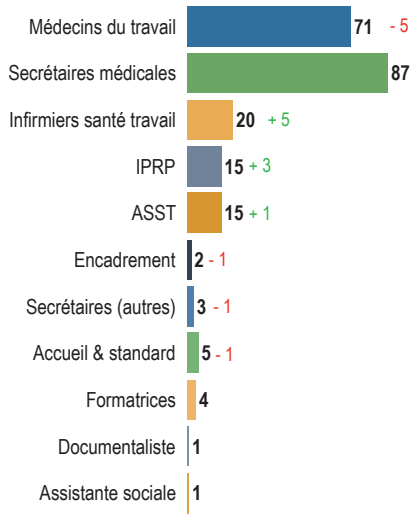

UN RENFORCEMENT DES FONCTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET COORDINATION

> Pour assurer une meilleure collaboration au sein de la filière prévention, le SSTRN a décidé la création d'une équipe de coordination qui regroupera des coordinateurs pour les métiers des équipes : coordinateur médecins du travail, coordinateur infirmiers, coordinateur technique (IPRP & ASST) et coordinateur secrétaires (secrétaires médicales, secrétaires médicales d'équipes et secrétaires médicales d'accueil). Un coordinateur technique à temps plein a été embauché à l'automne. Manager fonctionnel des IPRP et des ASST, sa mission est de poursuivre l'harmonisation des pratiques, développer les projets et les actions de prévention collective menées auprès des adhérents, piloter l'activité technique. Les autres recrutements sont prévus en 2015.

LE DÉPLOIEMENT DES **ÉQUIPES SANTÉ TRAVAIL**

Poursuivant la mise en place de la loi santé travail de 2011, le SSTRN a créé en 2014 cinq nouvelles équipes santé travail (deux sur les centres de Nantes Linné et Vertou, une sur le centre de Saint-Herblain). Pour cela, ont été ou seront embauchés cinq infirmiers santé travail, deux IPRP et cinq secrétaires médicales d'équipe. Une ASST a été nommée et deux secrétaires médicales formées à ce nouveau métier.
La mise en place des équipes santé travail est un travail conséquent pour tous les acteurs concernés. L'effectif des salariés à suivre doit être réparti équitablement et les employeurs adhérents prévenus de la mise en place d'une EST autour de son médecin du travail. La mise en place du nouveau mode collaboratif de l'équipe demande un parcours d'intégration des nouveaux salariés, des formations, des réunions de mise en place.
Après les cinq équipes santé travail créées en 2013, cela porte leur nombre à 20 équipes à fin 2014, le projet 2012-2016 prévoyant in fine la création de 30 équipes.

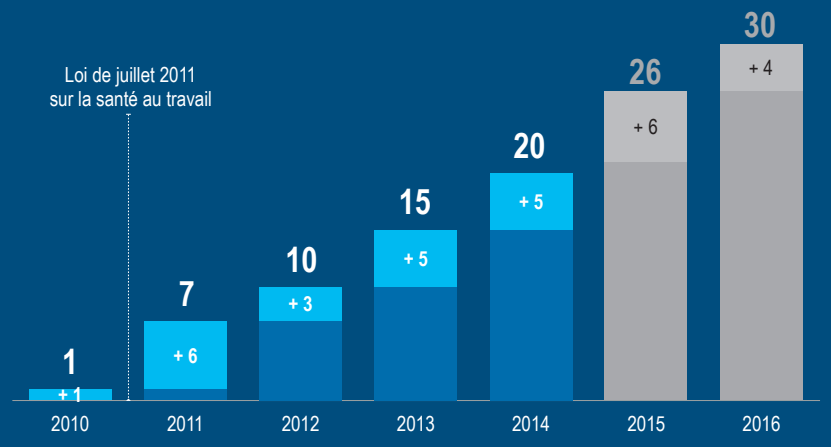

242 852 SALARIÉS SUIVIS

21 173 ENTREPRISES ADHÉRENTES

1695 NOUVELLES ADHÉSIONS

2335 RADIATIONS D'ENTREPRISES

21 CENTRES

20 ÉQUIPES SANTÉ TRAVAIL

257 SALARIÉS

71 MÉDECINS DU TRAVAIL

15 IPRP

20 INFIRMIERS SANTÉ TRAVAIL

15 ASST

87 SECRÉTAIRES MÉDICALES

LE SUIVI INDIVIDUEL PAR LES MÉDECINS DU TRAVAIL

LES EXAMENS MÉDICAUX DU TRAVAIL

> En 2014, les médecins du travail ont réalisé 127517 consultations, une baisse de près de 5% par rapport à 2013 qui s'explique principalement par la diminution importante du temps médical disponible (-8,3 ETP).

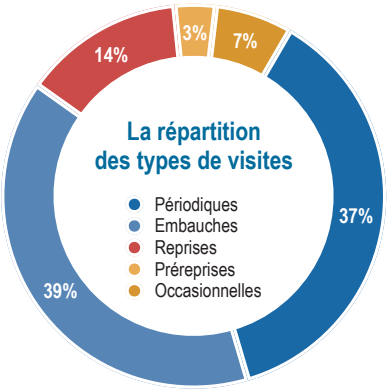

> L'activité des infirmiers du travail ne suffit pas encore à compenser la baisse du nombre des visites médicales périodiques malgré une hausse importante (19361 entretiens infirmiers menés cette année contre 11171 en 2013) : les embauches des infirmiers du travail se font en lien avec la création de nouvelles équipes santé travail, et les créations ont principalement eu lieu en fin d'année. Néanmoins, cette nouveauté de la loi de juillet 2011 permet à beaucoup de salariés de bénéficier d'un suivi santé travail régulier.

Visites médicales périodiques et entretiens infirmiers

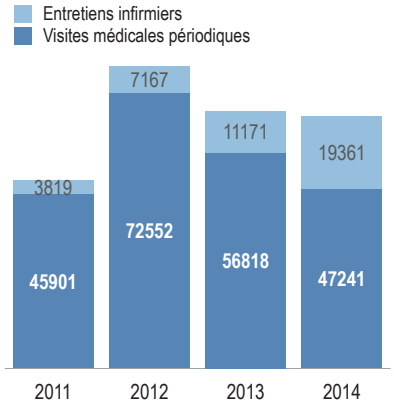

Si le fil entre le salarié et le médecin du travail s'est distendu avec des visites médicales plus espacées, l'entretien infirmier intercalé, notamment porté sur la traçabilité des expositions professionnelles et les conseils de prévention, joue un rôle d'alerte important auprès du médecin du travail. Le nombre d'entretiens infirmiers a beaucoup augmenté en 2014 en lien avec les recrutements effectués en fin d'année.

> Un effort particulier a été porté pour répondre aux attentes des entreprises de travail temporaire. Ainsi, le SSTRN a fait évoluer ses outils de demandes de visites médicales pour que les visites concernent bien des intérimaires qui ont une mission. Le suivi intérimaire des grosses PME adhérentes a été confié au médecin du travail de l'entreprise utilisatrice. Du fait du gain de temps permis par ces évolutions, 11689 visites de travailleurs intérimaires ont pu être effectuées en 2014, en nette hausse par rapport à 2013 (9325). Néanmoins, au regard de la législation actuelle, il n'est pas possible de donner tous les rendez-vous demandés par les entreprises de travail temporaire.

LES CONCLUSIONS DES VISITES

> La proportion d'avis "apte" reste d'année en année très prépondérante. Ils sont en légère baisse cette année mais représentent toujours près de 9 avis sur 10 délivrés par les médecins du travail.

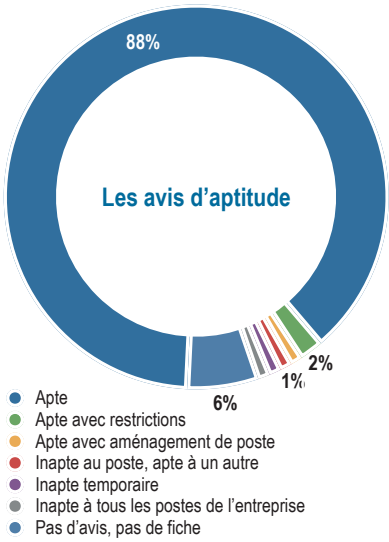

> Les médecins du travail expriment dans leurs rapports annuels une augmentation constante des risques psychosociaux, mais également une pression forte pour influer sur leur décision, autant de la part des employeurs que des salariés suivis. Ainsi, les médecins du travail demandent le plus souvent l'avis d'un spécialiste, la plupart de ces situations menant à une action aux prud'hommes.

INAPTITUDES DÉFINITIVES AU POSTE OU À TOUT POSTE

> Les inaptitudes au poste ou à tout poste sont en progression année après année, les visites de reprise après un arrêt de travail générant la très grande majorité de ces avis. Près d'un tiers de ces avis concernent les ouvriers.

Les métiers occasionnant le plus d'avis d'inaptitude

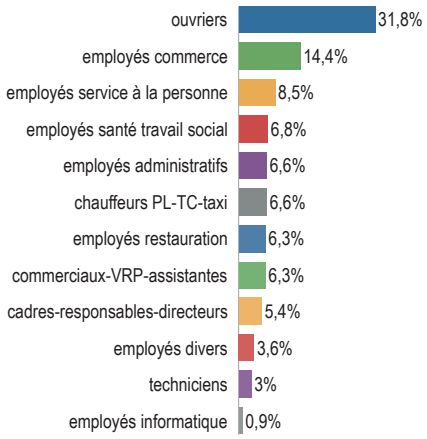

> Les pathologies rhumatologiques sont toujours les motifs les plus fréquents pour la délivrance d'avis d'inaptitude (49 %), devant les pathologies en lien avec les risques psychosociaux (15,1 %, en baisse de 10 %), ce qui ne correspond pas au ressenti des médecins du travail.

LES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

> En 2014, 85615 examens complémentaires ont été réalisés. Parmi eux, 3115 examens complémentaires (2737 en 2013) ont concerné les travailleurs intérimaires, une hausse en lien direct avec celle du nombre de salariés intérimaires vus en visites médicales. Leur typologie est restée globalement stable.

La typologie des examens complémentaires

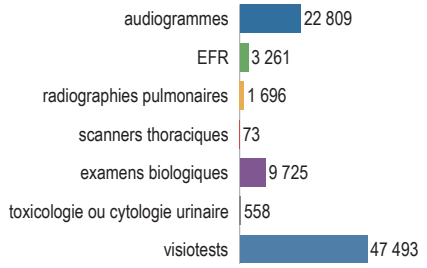

Audiogramme réalisé en cabine par une secrétaire médicale d'équipe.

> Notre service examens complémentaires ne dispose plus fin 2014 que d'une responsable assurant aussi d'autres missions et d'une technicienne désormais à temps partiel. Elles assurent les consultations pour notre cardiologue, notre pneumologue et notre ORL. Elles assurent également la formation aux examens complémentaires des nouveaux arrivant dans le Service : examens biométriques pour les infirmiers et les secrétaires médicales, EFR et audiogrammes en cabine pour les secrétaires médicales d'équipes. La convention avec le CHU de Nantes a été pérennisée.

> Dans le cadre de nos nouvelles implantations (l'ensemble des centres est progressivement équipé), les secrétaires médicales d'équipes réalisent désormais les EFR et les audiogrammes en cabine, évitant ainsi un nouveau déplacement aux salariés suivis.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES DÉCLARÉES

> 543 maladies professionnelles ont été déclarées en 2014. La baisse enregistrée par rapport à 2013 (670 maladies), 2012 et 2011, sans doute due au nombre inférieur de salariés suivis et à l'espacement des visites, rejoint la tendance de - 7,8% enregistrée par la CARSAT Loire-Atlantique.

- affections péri-articulaires
- atteintes auditives
- affections dues au bacille tuberculeux
- rhinites et asthmes professionnels
- eczémas allergiques
- affections dues aux chocs et vibrations
- autres

LES MALADIES À CARACTÈRE PROFESSIONNEL

> 186 maladies à caractère professionnel ont été déclarées, contre 217 en 2013. Les maladies en lien avec les risques psychosociaux sont de loin les plus fréquentes, souvent en lien supposé avec l'organisation du travail, dont la surcharge, les conflits interpersonnels, le management, les valeurs.

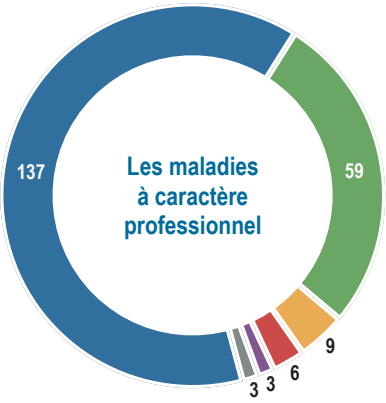

- risques psychosociaux
- affections péri-articulaires
- eczéma / allergies
- rachialgies
- pathologies dermatologiques
- autres

127 517 VISITES MÉDICALES

19 361 ENTRETIENS INFIRMIERS

37% DE VISITES PÉRIODIQUES

39% DE VISITES D'EMBAUCHES

88% D'AVIS "APTE"

85 615 EXAMENS COMPLÉMENTAIRES RÉALISÉS

1 113 VACCINATIONS

543 MALADIES PROFESSIONNELLES DÉCLARÉES

186 MALADIES À CARACTÈRE PROFESSIONNEL DÉCLARÉES

L'ACTIVITÉ **DE PRÉVENTION**

LES ACTIONS DES MÉDECINS EN MILIEU DE TRAVAIL

> La mission principale du médecin du travail est d'assurer le suivi individuel des salariés, les actions en milieu de travail représentant un tiers du temps de travail des médecins.

Les interventions des médecins en milieu de travail

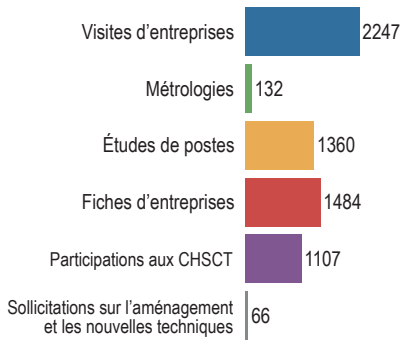

Le suivi des missions d'éducation et veille sanitaire ainsi que celui des participations aux formations SST et PRAP n'est malheureusement plus possible depuis l'évolution de notre logiciel métier. Pour information, ces missions représentaient 786 et 14 interventions en 2013.

> Depuis l'introduction des équipes santé travail pluridisciplinaires, les médecins du travail assurent également en binôme la coordination et l'animation de leur équipe. À cela s'ajoutent notamment la rédaction des préconisations et des rapports, la validation des fiches d'entreprises réalisées par les ASST, les IPRP et les infirmiers, les débriefings avec les infirmiers du travail concernant le suivi individuel des salariés des entreprises adhérentes.

LES ENQUÊTES ÉPIDÉMIOLOGIQUES

> La participation à des enquêtes fait partie des missions réglementaires des médecins du travail et, à ce titre, les médecins du SSTRN sont actifs dans plusieurs enquêtes nationales.

> Pour l'enquête EVREST, qui permet de passer d'une vision individuelle à une vision collective de la santé au travail, 27 médecins du travail du SSTRN y participent, leur saisie représentant 6% du dispositif national, auquel les infirmiers peuvent également participer. Douze EVREST entreprise ont été initiés en 2014, représentant 311 fiches sur un total de 888 sur l'ensemble de l'enquête. Six médecins du SSTRN ont contribué à une enquête régionale EVREST lancée sur les technologies d'information et de communication.

> Le réseau national de prévention des pathologies professionnelles (RNVP) intègre 8 médecins du SSTRN, contributeurs réguliers et fiables.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL

> Partageant son activité entre un temps dédié aux entreprises de moins de 100 salariés et un temps pour la cellule maintien dans l'emploi, notre assistante sociale du travail a bénéficié d'un appui pour la mise en place de permanences dans nos centres. Du fait du recentrage de la cellule maintien dans l'emploi sur le maintien au poste ou dans l'entreprise, elle a repris en charge les situations d'orientation et de réinsertion.

> 312 dossiers (285 en 2013) ont été conduits, ayant nécessité 514 entretiens (541 en 2013).

> Les motifs d'intervention du service social du travail ont concerné principalement les conséquences des inaptitudes, et de l'invalidité, ainsi que le reclassement professionnel.

Les motifs des demandes d'intervention du service social du travail

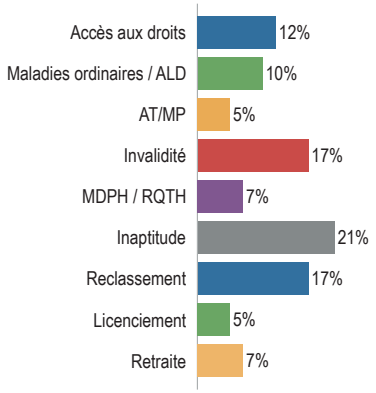

LA CELLULE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

> Sollicitée par les médecins du travail et composée d'un médecin du travail référent, d'une secrétaire médicale, d'une assistante sociale du travail, d'une psychologue du travail et d'un ergonome — tous à mi-temps sur cette mission — la cellule maintien dans l'emploi contribue au maintien dans l'emploi des salariés le plus en amont possible, en les rendant acteurs de leur démarche et en recherchant en premier lieu le maintien au poste de travail. Ses interventions demandent souvent du temps puisqu'elles nécessitent d'y associer le salarié, l'employeur, le manager de proximité, le médecin du travail et plusieurs membres de la cellule.

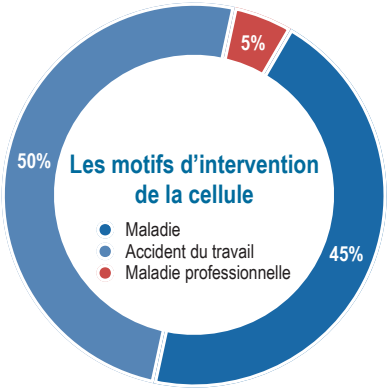

> En 2014, 176 salariés ont été pris en charge, dont 111 reçus pour la première fois. Parmi ces salariés, 55 ont été accompagnés pour une demande initiée en 2013 et 10 pour un dossier initié dès 2012. Certains salariés ont été reçus plusieurs fois, et 230 entretiens ont été réalisés contre 201 l'année précédente. Parmi les salariés concernés, 63% sont des femmes, 78% travaillent dans le secteur de la grande distribution et du transport logistique. En majorité (63%), les salariés vus par la cellule maintien dans l'emploi sont en arrêt de travail lors de la demande d'intervention.

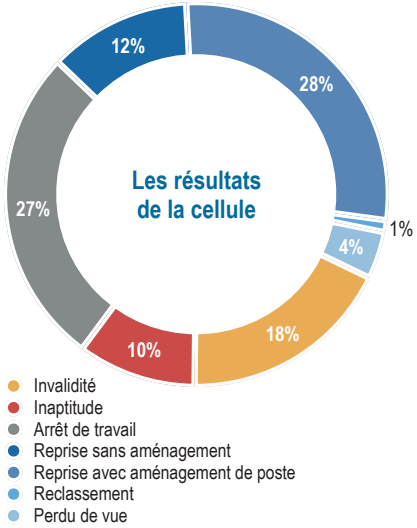

> L'arrivée d'un second ergonome au premier semestre et l'accroissement du temps dédié par le médecin du travail et sa secrétaire médicale ont permis d'augmenter la réactivité de la cellule aux demandes des médecins. Toutefois, pour mieux faire face à sa charge de travail, la cellule s'est recentrée sur ses missions premières concernant les situations de maintien dans l'emploi, laissant le soin à l'assistante sociale du travail la prise en charge des autres demandes.

> La cellule maintien dans l'emploi travaille en partenariat avec la CARSAT et le SAMETH et participe à des réunions avec l'Inspection du travail et l'Agefiph. Elle réalise avec le service communication des documents à destination des salariés et assure une veille réglementaire permanente.

LES IPRP EN ÉQUIPES SANTÉ TRAVAIL

> Les IPRP (intervenants en prévention des risques professionnels) réalisent des actions de métrologie, de conseil et d'accompagnement en vue d'aider les entreprises à

CELLULE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

176 SALARIÉS SUIVIS

230 ENTRETIENS DE LA CELLULE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL

312 SALARIÉS SUIVIS

514 ENTRETIENS DU SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL

682 INTERVENTIONS DES IPRP EN EST

441 ENTREPRISES CONCERNÉES

améliorer leur démarche de prévention et d'assister les médecins du travail dans leur évaluation des risques. Fin 2014, douze IPRP exerçaient au sein des équipes santé travail. Trois IPRP ont été recrutés en 2014, un en janvier et deux en fin d'année, portant l'effectif à 9,7 équivalents plein temps, soit un ETP de plus qu'en 2013.

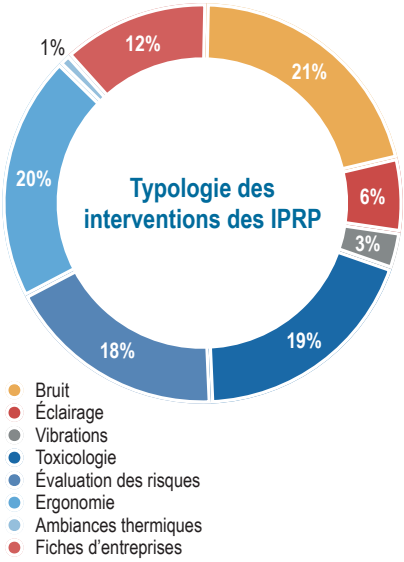

> 682 interventions en entreprises ont été engagées (448 en 2013) auprès de 441 entreprises (en hausse de 42%), dont 60% sont des PME de moins de 50 salariés. 68 interventions ont été réalisées en moyenne par IPRP (+36% par rapport à 2013).

> Si leurs domaines d'intervention les plus fréquents sont le bruit, la toxicologie et l'évaluation du risque, les IPRP sont de plus en plus sollicités sur des problématiques d'ergonomie de premier niveau (les ergonomes prenant le relais sur les cas les plus complexes). Ils participent également davantage à la réalisation des fiches d'entreprises (12% de leur activité en 2014 contre 6% en 2013).

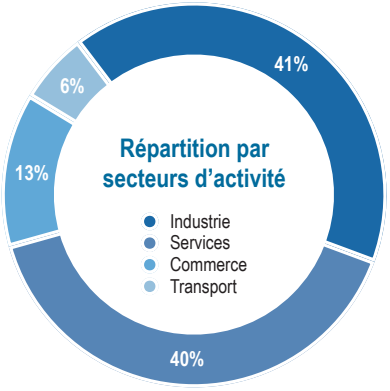

> Leur activité n'est pas uniquement centrée sur l'intervention en entreprise. Ils participent aux actions collectives des équipes santé travail et développent également des ateliers collectifs d'information et de sensibilisation sur la rédaction du Document Unique d'évaluation des risques. Après une année de préparation et de mise en place en 2013, dix ateliers ont été réalisés, qui ont permis de sensibiliser 77 adhérents.

LES ERGONOMES

> Au nombre de deux depuis mars 2014, ils ont réalisé 93 interventions au titre de leur activité mutualisée, en réponse aux demandes de 39 médecins du travail.

Les interventions des ergonomes

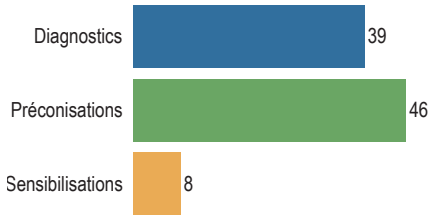

> Les entreprises bénéficiaires sont en majorité des entreprises de moins de 100 salariés (83%) avec une part importante pour les PME employant de 50 à 100 personnes (48%).

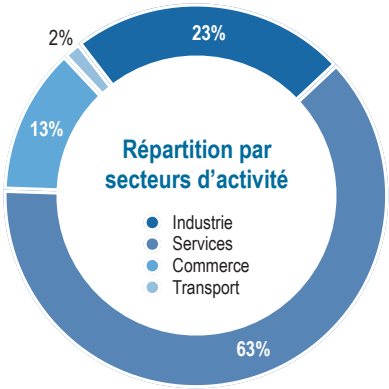

> Comme la psychologue du travail, les IPRP ergonomes partagent leur activité à mi-temps entre mutualisation auprès de l'ensemble des professionnels du SSTRN et activité au sein de la cellule maintien dans l'emploi. Ils participent également étroitement aux actions menées par les équipes santé travail et à la réalisation des documents de prévention à destination des salariés et des employeurs, en collaboration avec le service communication.

Simulation de déplacement avec des lunettes reproduisant l'effet d'une alcoolémie de 1 à 1,8 g.

LA PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

> La psychologue du travail a réalisé 62 actions en réponse à 43 demandes de médecins du travail. Parmi les entreprises bénéficiaires, 42% emploient moins de 50 salariés et 13% emploient plus de 200 personnes.

Les interventions de la psychologue du travail

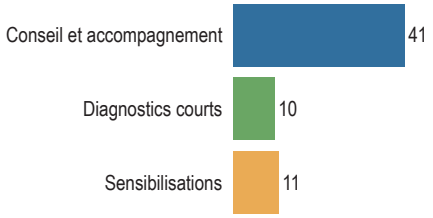

> Parallèlement, elle a conduit 11 ateliers de sensibilisation collective sur les risques psychosociaux, ateliers déclinés en deux modules accompagnant les chefs d'entreprises dans la compréhension des RPS et la construction d'une démarche de prévention, et un troisième module dédié aux échanges et au partage d'expériences.

> Ainsi, entre les ateliers RPS et les interventions en entreprises, ce sont près de 200 personnes qui ont été sensibilisées à ces risques. Cependant, sa participation à la cellule maintien dans l'emploi et le temps passé sur les diagnostics courts (6 demi-journées en moyenne) induisent un délai de prise en charge qui augmente significativement.

LES ASST

> Quinze ASST (assistants en santé-sécurité au travail) sont comptés dans l'effectif du SSTRN fin 2014, représentant 13 équivalents temps plein. Leur mission, principalement assurée auprès des entreprises de moins de 20 salariés (91% de leur activité), leur permet d'assurer un premier niveau de repérage des risques professionnels et de réaliser les fiches d'entreprises.

> 1267 interventions ont été réalisées en entreprise. Une augmentation de 33% depuis 2013 permise par le travail d'optimisation de l'organisation de leur travail. 3032 fiches de données de sécurité (FDS) ont été réalisées, ainsi que 47 métrologies (bruit, éclairement, toxicologie).

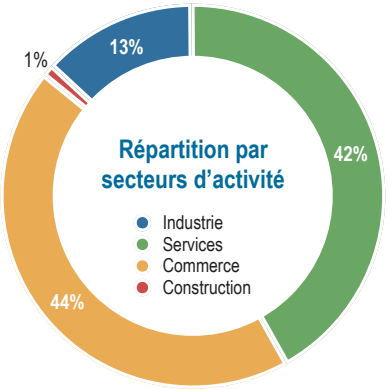

> L'arrivée à l'automne d'un coordinateur technique à temps plein, encadrant les IPRP non mutualisés et les ASST, devrait permettre d'améliorer l'organisation du travail et la collaboration au sein des équipes.

LE SERVICE FORMATION

> Composé de quatre formatrices et d'une assistante, le service formation propose des formations Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP). En 2014, elles ont formé 1871 salariés issus de 454 entreprises. 1653 salariés issus de 382 entreprises avaient été formés en 2013. Cette augmentation d'activité est notamment due au retour à temps plein d'une formatrice.

> 71% des entreprises bénéficiaires d'une formation SST ont moins de 50 salariés et 50% sont des entreprises du secteur du commerce. Les formations SST représentent 88% des formations réalisées.

> 51% des entreprises bénéficiaires d'une formation PRAP emploient plus de 50 salariés et 41% sont issues du secteur industriel.

LA DOCUMENTATION

> Le SSTRN emploie une documentaliste dont la mission est de répondre aux demandes d'information des professionnels internes, de gérer les ressources documentaires. Elle réalise une veille documentaire en santé et sécurité au travail, importante source d'information en interne.

> 37 800 documents ont été fournis en 2014, dépliants, affiches, brochures, revues professionnelles…

4 975
VISITES D'ENTREPRISES

3 089
FICHES D'ENTREPRISES

1 373
INTERVENTIONS DES ASST

3 032
FICHES DES DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 267
INTERVENTIONS EN CHSCT

172
MÉTROLOGIES EN ENTREPRISES PAR LES MÉDECINS DU TRAVAIL

1 634
ÉTUDES DE POSTES

FORMATION

1 871
SALARIÉS FORMÉS SST / PRAP

454
ENTREPRISES CONCERNÉES PAR UNE FORMATION

BILAN DES **ÉQUIPES SANTÉ TRAVAIL**

L'équipe du centre de La Chapelle-sur-Erdre accueillant les visiteurs lors de la journée portes ouvertes d'octobre.

153 052
SALARIÉS SUIVIS PAR LES EST

13 136
ENTREPRISES SUIVIES PAR LES EST

63 472
VISITES MÉDICALES EN EST

6 072
INTERVENTIONS RÉALISÉES EN ENTREPRISES

19 361
ENTRETIENS INFIRMIERS

1 603
FICHES D'ENTREPRISES

En 2014, cinq nouvelles équipes santé travail ont été créées : deux équipes sur les centres de Nantes Linné et de Vertou, une équipe sur le centre de Saint-Herblain. Au total, vingt équipes santé travail sont en activité dans les centres. Le plan de déploiement prévu dans le projet 2012-2016 est respecté et 41 médecins du travail sont concernés, représentant 67% en équivalents temps plein.

L'ACTIVITÉ DES ÉQUIPES

> Les équipes ont progressivement pris en charge 13 136 entreprises adhérentes (près de 62% de l'effectif), 153 052 salariés suivis (63% de l'effectif total). Parmi eux, 3712 sont des intérimaires et des salariés mis à disposition par les associations intermédiaires (plus de 28% du total). Précédemment, 120 002 salariés avaient été suivis par les EST en 2013 et 63 283 en 2012. Cette augmentation n'est pas due au seul fait de la création de nouvelles équipes, quatre sur cinq ayant été créées en décembre, mais à l'implication des professionnels dans la réalisation de leurs missions.

> Les équipes santé travail font face à un effectif de salariés à suivre très important, l'effectif maximum fixé par la DIRECCTE (9000 salariés pour 2 équivalents temps plein médecins du travail) ayant même parfois été dépassé.

> Les équipes santé travail mènent de nombreuses actions de prévention, qui font partie intégrante de la réponse apportée aux employeurs et à leurs salariés pour assurer une prise en charge globale, individuelle et collective. Ces actions sont proposées en entreprises ou interentreprises : sensibilisations sur des thématiques particulières (travail sur écran, travailleurs saisonniers, vibrations, bruit, troubles musculo-squelettiques, fumées de soudage, préservation de la main…), journées portes ouvertes pour les adhérents…

> Les médecins du travail animent et coordonnent les équipes dont ils sont les donneurs d'ordre de l'activité professionnelle. Les infirmiers ont augmenté significativement leur nombre d'entretiens infirmiers afin d'assurer un suivi individuel complémentaire et de jouer leur rôle d'alerte auprès des médecins du travail si nécessaire.

Les salariés du SSTRN ont animé le stand à la rencontre des adhérents sur le salon Préventica.

Les femmes et les hommes qui travaillent au sein de notre association sont les acteurs de la mise en œuvre de la prévention en santé travail auprès des adhérents et de leurs salariés. Les instances représentatives du personnel sont également impliquées et participatives dans la gestion des moyens mis en œuvre au sein de l'association.

L'EFFECTIF GLOBAL DU SERVICE

> En 2014, l'effectif global croît par rapport à 2013 de 1,58%. Au 31 décembre 2014, le Service comptait 257 salariés pour 253 un an plus tôt. En équivalent temps plein, cela représente 234,87 ETP fin 2014 contre 228,58 ETP fin 2013 (+2,75%).

Évolution de l'effectif du SSTRN

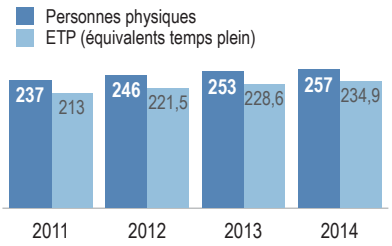

> Les tendances relevées en 2014 :
- Si plus de 4 salariés sur 5 sont des femmes, la proportion d'hommes dans l'effectif continue de croître.
- Le temps partiel continue de diminuer (- 4,22%) et, s'il est uniquement choisi, le SSTRN veille avant d'accepter une demande à ne pas désorganiser l'activité auprès des adhérents.
- Le personnel du SSTRN rajeunit : 54,09% avaient moins de 50 ans au 31 décembre 2014 contre 51,77% un an plus tôt.

L'EFFECTIF DE LA FILIÈRE PRÉVENTION

> La filière prévention réalise l'ensemble des actions de suivi individuel et collectif de prévention au contact des adhérents et de leurs salariés. Son effectif augmente en 2014 suivant le déploiement des équipes santé travail. Pour chaque nouvelle équipe bâtie autour de deux binômes médecin/secrétaire, un infirmier santé travail, un IPRP et un ASST, et une secrétaire médicale d'équipe (tous trois à mi-temps) sont nécessaires. Cinq équipes ont été créées (schéma page 5). Dans ce cadre, quatre infirmiers, trois IPRP et une ASST ont été recrutés.

> Deux médecins du travail ont été recrutés, des embauches qui n'ont pas pu compenser les sept départs enregistrés. Si les perspectives sont meilleures pour 2015, la pyramide des âges des médecins du travail du SSTRN confirme la tendance nationale à la baisse inéluctable du temps médical.

> La décision a été prise de créer cinq postes de secrétaires médicales d'accueil pour améliorer l'accueil des salariés suivis dans les centres de trois équipes et plus. Ces recrutements seront effectifs en 2015.

UNE FILIÈRE SUPPORTS TRÈS ACTIVE

> La filière supports réalise l'ensemble des actions du support dans la mise en œuvre des moyens humains, administratifs, logistiques et techniques. Son effectif est resté stable. La direction générale et son attachée de direction sont intégrées à cette filière.

> L'arrivée d'un coordinateur technique à temps plein a permis au responsable des services généraux de se concentrer sur l'important travail de suivi des travaux menés pour la création de cinq nouveaux centres dont les mises en service doivent s'étaler entre novembre 2014 et avril 2015.

> Le service informatique a œuvré au renouvellement du parc matériel et à l'installation des infrastructures des futurs centres.

> Le service ressources humaines a conduit les nombreux recrutements nécessaires au déploiement des nouvelles équipes santé travail, intégré de nouveaux collaborateurs en son sein et lancé le projet de mise en place d'un nouveau logiciel SI RH.

> Le service communication & information a poursuivi la mise en place de la charte graphique, la construction d'une signalétique revue, la révision de l'accueil dans les nouveaux centres, la réalisation de nombreux documents de prévention à destination des employeurs et des salariés suivis, en lien avec les professionnels de la prévention.

> Le service adhérents et le service financier ont travaillé à l'amélioration du traitement des tâches répétitives, notamment pour les adhésions et le traitement des paiements.

L'effectif de la filière support

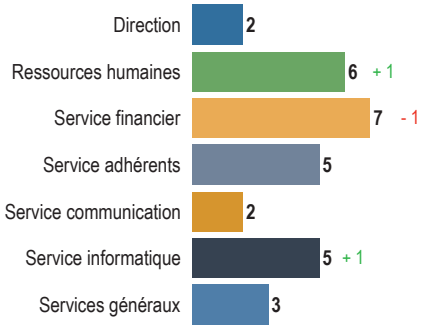

LES ÉVÉNEMENTS **MARQUANTS**

FÉVRIER

PLAQUETTE D'INFORMATION

Le SSTRN a édité en début d'année une plaquette appelée Guide des services aux adhérents, qui apporte aux employeurs, notamment les nouveaux adhérents, les informations nécessaires à la compréhension des missions du Service et de leurs obligations. Pour cette première édition, elle a été envoyée à tous les employeurs adhérents.

MARS

NOUVELLE FICHE D'APTITUDE

Un nouveau modèle de fiche d'aptitude du salarié a été mis en place, conformément au décret du 20 juin 2013.

ARRIVÉE D'UN SECOND ERGONOME

Un second IPRP ergonome a intégré le SSTRN début mars. Basé sur le centre de Saint-Herblain, il partage son activité entre la cellule maintien dans l'emploi et un rôle mutualisé auprès de tous les médecins du travail et les équipes santé travail.

MAI

NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE DU SITE INTERNET

Dans l'attente de la refonte totale du site internet, vieillissant, un site temporaire a été mis en ligne, arborant le design de la nouvelle charte graphique du SSTRN. Il apporte aux adhérents et visiteurs une information claire et actualisée. Une version modernisée sera développée début 2015, permettant de proposer un flux d'actualités et une information plus complète.

JUIN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Événement important de la vie de l'association, l'assemblée générale des adhérents s'est réunie le 19 juin pour approuver le bilan d'activité et délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour. À cette occasion, le conseil d'administration a renouvelé pour moitié ses membres du collège employeurs.

SIGNATURE DE L'AGRÉMENT

Le 27 juin, la DIRECCTE a renouvelé pour cinq ans l'agrément du SSTRN, qui valide sa conformité avec la loi de juillet 2011 et ses décrets d'application, portant sur les modes collaboratifs des équipes santé travail pluridisciplinaires, sur les compétences professionnelles et géographiques, sur les compétences spécifiques INB et intérim.

CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE DU TRAVAIL DE LILLE

Du 3 au 6 juin se tenait au Grand Palais de Lille le 33e Congrès National Santé Travail. Près de 3000 participants cette année et la présence active de médecins du travail du SSTRN.

SEPTEMBRE

LES AFFICHES : NOUVEL OUTIL DE PRÉVENTION

Le service communication et les professionnels du SSTRN proposent davantage d'affiches de prévention. Principalement à destination des salariés pour affichage dans les locaux des entreprises, ces affiches complètent les éléments du kit de prévention : dépliants salariés, guides pratiques employeurs, dossiers internet et guides de fin de sessions de sensibilisation.

UNE NOUVELLE ÉQUIPE SANTÉ TRAVAIL RUE LINNÉ

Poursuivant la mise en œuvre de la réforme de juillet 2011, une nouvelle équipe santé travail a été constituée dans les locaux de la rue Linné.

OCTOBRE

PORTES OUVERTES À LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

Comme Ancenis en 2013, le centre de La Chapelle-sur-Erdre a ouvert ses portes pendant une journée et proposé aux adhérents de visiter nos locaux, rencontrer les professionnels et mieux comprendre les missions du SSTRN.

LE SSTRN TIENT SALON SUR PRÉVENTICA

Les 7, 8 et 9 octobre, le SSTRN tenait sur le salon Préventica de Nantes un stand animé par nos préventeurs : médecins du travail, infirmiers, IPRP, ASST. Une manière de réaffirmer le rôle du Service en tant que premier conseiller dans la prévention des risques professionnels et de répondre aux interrogations des nombreux visiteurs rencontrés.

LES ADHÉSIONS EN LIGNE

Début octobre, la première fonctionnalité du futur extranet adhérents est disponible et permet aux employeurs de procéder en ligne à leur adhésion au SSTRN.

NOVEMBRE

OUVERTURE DU NOUVEAU CENTRE DE VERTOU

Le 25 novembre, le nouveau centre de Vertou a ouvert ses portes au 6 rue Anne de Bretagne, dans la zone du Decathlon. Sur deux étages, trois équipes santé travail accueillent les adhérents des anciens centres de Vertou et de Rezé.

LA SIGNALÉTIQUE DES CENTRES CHANGE DE STYLE

À l'occasion de l'ouverture du nouveau centre de Vertou, le SSTRN a défini une nouvelle signalétique pour l'information et l'orientation des salariés dans ses centres. Moderne et sobre, dessinée et réalisée par le service communication, elle se déploiera dans les centres à mesure de leur ouverture ou de leur rénovation.

DÉCEMBRE

UN ACCUEIL AMÉLIORÉ DANS NOS CENTRES

Afin d'accompagner les nouveaux centres, un groupe de réflexion en interne a travaillé sur l'amélioration de l'accueil des salariés. Pour cela, des aménagements des locaux ont été décidés, ainsi que la création d'un poste de secrétaire médicale d'accueil dans les cinq centres qui regroupent au moins trois équipes santé travail. Les recrutements seront lancés début 2015.

QUATRE NOUVELLES ÉQUIPES SANTÉ TRAVAIL

Quatre équipes ont été créées en toute fin d'année, deux sur le nouveau centre de Vertou, une à Saint-Herblain sur notre site de la rue Lamineur et une rue Linné.

L'ARRIVÉE DES **NOUVEAUX CENTRES**

L'immeuble Viséo, qui abrite le nouveau centre de Vertou, ouvert fin novembre 2014.

Engagée en 2012, la réorganisation des infrastructures immobilières du SSTRN, en passant de 34 à 12 centres à l'échéance de fin 2016, se poursuit selon le planning prévu. Ainsi, le nouveau centre de Vertou, mis en service fin novembre 2014 au 6 rue Anne de Bretagne, accueille les équipes des anciens centres de Vertou et de Rezé.

DES NOUVEAUTÉS NOMBREUSES POUR DÉBUT 2015

Les équipes du centre de Pornic vont intégrer leur centre agrandi fin janvier 2015 et accueillir les professionnels du centre de Saint-Brévin-les-Pins, maintenant fermé. Les équipes des centres de Thouaré-sur-Loire et Carquefou déménageront mi-février vers le nouveau centre de Sainte-Luce-sur-Loire, rejointes par la création d'une troisième équipe. Viendront ensuite, mi-mars et fin avril, les déménagements vers les nouveaux centres de Nantes Est, qui accueillera l'équipe de Beaulieu et au moins deux nouveaux médecins, et de Saint-Herblain, au terminus de la ligne 1 du tramway, qui accueillera les équipes de Couëron, Saint-Herblain Ampère, Saint-Herblain Lamineur, la cellule maintien dans l'emploi et les IPRP mutualisés.

UN ACCUEIL AMÉLIORÉ POUR LES SALARIÉS SUIVIS

Afin d'accompagner le déploiement des nouveaux centres, le service communication et information a dessiné une signalétique intérieure permettant d'améliorer le repérage et la circulation dans les locaux et répondant aux attentes formulées pour l'amélioration de l'accueil des salariés suivis. Elle propose une adaptation de la nouvelle charte graphique au fonctionnement des bâtiments, donne une identité forte à l'espace d'accueil et d'attente, organise l'affichage de prévention à destination des salariés, permet au salarié qui circule pour aller en rendez-vous d'identifier les métiers de la prévention qui sont à son service, identifie les locaux et leur usage pour les professionnels résidents.

Le groupe de réflexion constitué en interne a proposé des pistes pour l'amélioration de l'accueil et réinsister sur la volonté de proposer en toutes circonstances un accueil humain aux salariés visiteurs. Ont été décidés : l'amélioration de la convocation envoyée aux adhérents (qui sera effectif en 2015), l'adaptation des locaux si besoin pour faciliter l'identification de l'accueil, la création d'une signalétique intérieure renforçant l'image du Service et permettant de mieux se repérer, l'amélioration de la signalétique extérieure menant jusqu'à l'entrée du centre. À la lecture des premiers constats, la direction a décidé, fin octobre 2014, la création d'un poste de secrétaire médicale d'accueil pour les centres de trois équipes santé travail et plus. Ses missions seront principalement axées sur le travail de l'accueil, l'orientation des visiteurs et l'entraide dans les centres par la compétence exigée de secrétaire médicale. Les recrutements seront réalisés en début d'année 2015.

UN ARCHIVAGE AGRÉÉ DONNÉES DE SANTÉ POUR LES DOSSIERS MÉDICAUX

La mise en place d'une politique d'archivage des dossiers médicaux santé travail a été décidée en 2013 et le projet mené en 2013 et 2014. Il prévoyait l'envoi pour stockage physique, chez un opérateur certifié pour la conservation des données de santé (Iron Mountain), des microfiches, radios et dossiers médicaux papier archivés. L'ensemble des dossiers médicaux archivés de 2008 à 2012 a été numérisé et les doublons des dossiers originaux conservés. Une fois numérisés, les dossiers médicaux sont stockés physiquement chez Iron Mountain et informatiquement chez son partenaire, agréé pour l'hébergement de données de santé. Un portail informatique sécurisé permet d'accéder à l'ensemble des informations numérisées. Le transfert des dossiers médicaux des centres a été organisé par notre service archives, les services généraux et les secrétaires médicales concernées, et mené par les équipes de notre prestataire. Le service archives et les secrétaires médicales continuent à numériser les dossiers médicaux archivés restants et à venir.

Parallèlement, un classement électronique des documents (CED) a été intégré au logiciel métier pour la gestion et l'archivage de l'ensemble des dossiers médicaux des salariés suivis. Cette informatisation, si elle a demandé des compléments de matériel, permet de fluidifier la transmission des dossiers entre les médecins du travail du Service. Ces données sont hébergées chez la société d'infogérance sous contrat avec le SSTRN, société également agréée pour l'hébergement des données de santé. Elle assure l'hébergement de l'ensemble des données numériques du SSTRN sur des sites distants et redondants afin de garantir un haut niveau de sécurité.

UN SITE INTERNET REVU EN PROFONDEUR

Prévue pour 2014, la refonte du site internet du SSTRN a été lancée en mai avec la conception d'un site temporaire répondant à la nouvelle charte graphique. Première phase du projet, ce site revu sera suivi du développement d'un outil moderne à destination de nos publics : employeurs, salariés et partenaires institutionnels. L'organisation de l'information sera améliorée, les missions et actions du Service seront mieux mises en valeur et détaillées. L'information réglementaire, notamment à destination des employeurs adhérents, sera plus précise et augmentée, un flux régulier d'actualités sera publié, concernant le SSTRN, la prévention des risques professionnels et le contexte de la santé au travail. Sa mise en ligne définitive est prévue au premier trimestre 2015. Avec cet outil, l'envoi de newsletters aux adhérents reprendra son cours, pour leur apporter une réelle plus-value en matière d'information.

LES ADHÉSIONS SE FONT MAINTENANT EN LIGNE

Depuis octobre, une première brique de l'extranet du SSTRN permet à l'employeur de réaliser en ligne son adhésion au Service. Cet outil améliore et accélère cette démarche administrative et permet de fluidifier le travail de l'équipe du service adhérents. Première fonctionnalité disponible, la procédure d'adhésion en ligne sera rejointe début 2015 par la possibilité de faire sa déclaration annuelle préalable au calcul de la cotisation, de mettre à jour la liste des salariés de l'entreprise, d'accéder aux données administratives de son compte adhérent et de consulter et régler ses factures.

LE SSTRN À LA **RENCONTRE DE SES ADHÉRENTS**

> Début octobre, le SSTRN animait un stand au salon Préventica, une présence qui a permis de rappeler son rôle de premier conseiller dans la prévention des risques professionnels, d'aller à la rencontre des adhérents et de s'inscrire dans l'environnement de la prévention aux côtés des acteurs institutionnels et professionnels. Six équipes représentant tous les métiers de la filière prévention se sont relayées durant les trois jours pour répondre aux questions.

> En octobre également, le centre de La Chapelle-sur-Erdre invitait les employeurs de son secteur à une journée portes ouvertes riche d'ateliers de sensibilisation et d'échanges nombreux.

LE DÉVELOPPEMENT **DES OUTILS DE PRÉVENTION**

Sensibilisation en entreprise : bien régler son siège pour diminuer l'impact des vibrations.

LE DÉPLOIEMENT DES ATELIERS DE PRÉVENTION

Construits fin 2013 et début 2014, les deux premiers ateliers de sensibilisation proposés aux adhérents par les IPRP (intervenants en prévention des risques professionnels) du SSTRN ont pris cette année leur envol.

Pour le premier, consacré à la sensibilisation aux risques psychosociaux, la psychologue du travail a conçu un programme de trois modules à destination des employeurs : "De quoi parle-t'on ?", "Comment mettre en place une démarche de préventio ?", "Ateliers d'échanges et de partage d'expérience". Sept sessions avaient été organisées dès 2013, réunissant 65 participants. En 2014, ce sont onze ateliers qui ont été menés, permettant à près de 200 personnes d'être sensibilisées à ces risques particuliers et formées à mieux réagir face à cette problématique fréquente en entreprise.

Les IPRP des équipes santé travail ont, de leur côté, finalisé et lancé les ateliers de sensibilisation et d'information sur l'élaboration du Document Unique d'évaluation des risques professionnels. Pour répondre aux questions et améliorer la compréhension sur la rédaction du Document Unique, et si un rappel de la réglementation est fait, les IPRP donnent la priorité à l'échange avec les participants, aux exemples concrets et aux exercices pratiques plutôt qu'à la théorie. Dix ateliers ont été organisés cette année, permettant de sensibiliser 77 entreprises adhérentes.

Ces ateliers sont organisés dans les centres, en proximité des adhérents. Un support de fin de session est remis à chaque participant, accompagné des outils permettant l'évaluation dans son entreprise. Les dates de sessions sont indiquées sur le site internet et, mi-2015, les inscriptions pourront se faire en ligne.

DES ACTIONS EN ENTREPRISES

En complément du suivi individuel des salariés par le médecin du travail, la loi de juillet 2011 a introduit le fonctionnement en équipe pluridisciplinaire et renforcé le rôle de l'infirmier santé travail en permettant l'alternance visite médicale - entretien infirmier si le service met en place des actions de prévention collective.

Dévolues aux médecins du travail depuis longtemps dans le cadre d'un tiers-temps, ces actions portent sur des visites d'entreprises (en lien de plus en plus avec une situation complexe ou une alerte sur des risques), des participations aux CHSCT, des études de postes, le plus souvent en lien avec une inaptitude ou un aménagement de poste, des métrologies. Ces dernières sont toutefois de plus en plus déléguées à l'IPRP. Les fiches d'entreprises sont déléguées majoritairement aux ASST, infirmiers et IPRP, le médecin du travail gardant la validation finale.

Les IPRP ont réalisé cette année 682 interventions en entreprise, principalement des métrologies concernant le bruit, des études de postes liées à l'ergonomie, des évaluations des risques professionnels et des analyses liées à la toxicologie. L'activité principale des ASST réside, elle, dans les visites d'entreprises et la réalisation des fiches d'entreprises, notamment pour les nouveaux adhérents et les entreprises de moins de 20 salariés. Les ASST ont réalisé cette année 1333 fiches d'entreprises.

DES DOCUMENTS D'INFORMATION POUR EMPLOYEURS ET SALARIÉS

Réinventés fin 2013 avec la création d'une nouvelle charte graphique, les dépliants de prévention édités par le SSTRN sont devenus un outil important d'information à destination des employeurs et de leurs salariés. Ainsi, pour chaque thématique, un kit de prévention est prévu, incluant les

différents supports proposés, adaptés à chaque cible : dépliants d'information pour les salariés, guides pratiques à destination des employeurs, affiches de prévention pour les ateliers (et les salles d'attente de nos centres), supports de présentation pour les sensibilisations en entreprise et les ateliers, livrets de fin de session remis aux participants aux ateliers, pages sur le site internet.

Conçus en collaboration entre les professionnels de la prévention et le service communication, ces documents d'information ont traité+ beaucoup de sujets en 2014. Pour les salariés, ils sont notamment consacrés à l'information utile au travail de la cellule maintien dans l'emploi (DIF, CIF, RQTH, bilan de compétences), aux agents de nettoyage, aux saisonniers et aux travailleurs en grande distribution, au travail de bureau, au travail de nuit travail posté, à la manutention manuelle, à la protection contre le bruit au travail, aux ascensoristes, à la fragilité de la main et sa nécessaire protection. Pour les employeurs, deux nouveaux guides ont été édités, qui informent sur la prévention des risques professionnels chez les agents de nettoyage et sur les risques liés aux manutentions manuelles.

Des affiches sont disponibles depuis cette année : sensibilisation aux risques du travail sur écran, de la consommation d'alcool, à l'évaluation de l'échelle de bruit, au port de charge et à la manutention.

Retrouvez
tous nos documents
de prévention sur
www.sstrn.fr

D'autres thématiques sont en cours de travail et des documents seront publiés en 2015, consacrés à la problématique des vibrations sur les engins de logistique, aux troubles musculo-squelettiques, au travail sur écran, aux fumées de soudage…

UN TRAVAIL SPÉCIFIQUE VERS LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Pour répondre à la forte présence de travailleurs saisonniers sur le bassin d'emploi du centre de Pornic, ses équipes développent depuis plusieurs années des actions de sensibilisation adaptées à ces publics particuliers. Ces actions spécifiques s'inscrivent dans les attentes de la DIRECCTE, qui demande aux services de santé au travail de réaliser des sensibilisations pour les saisonniers en contrat de moins de 45 jours travaillés. En 2014, cette action a ciblé les salariés de la grande distribution. Des sessions de sensibilisation d'une heure ont ainsi eu lieu tout l'été, réunissant chaque fois une dizaine de saisonniers. Ces sensibilisations ont été réalisées par un IPRP ou un ASST, accompagné d'un médecin du travail. Pour cet usage, des outils de communication ont été réalisés : un livret de 12 pages répertoriant les risques et distillant des conseils de prévention, une affiche sur la manutention manuelle à destination des locaux des entreprises, des visuels présentant des photos de bonnes et mauvaises situations pour engager la discussion autour de cas concrets avec les participants des sessions.

Ayant reçu un accueil très satisfaisant, cette action sera reconduite en 2015. Une seconde thématique s'ajoutera, en direction des salariés des secteurs de la restauration et des campings.

LA CONTRACTUALISATION : AGRÉMENT / CPOM

> Chaque service de santé au travail fait l'objet d'un agrément par la DIRECCTE et après avis du médecin inspecteur du travail, qui fixe l'effectif maximal de travailleurs suivis par médecin du travail ou par équipe santé au travail. Le SSTRN a obtenu fin juin 2014 son agrément pour cinq ans, confortant son organisation en équipes santé travail. Rappelons que, sous réserve d'assurer un suivi adéquat de la santé du salarié, notamment par la mise en place d'une alternance visite médicale / entretien infirmier, d'actions collectives de prévention et un examen de nature médicale pour les salariés en SMR, l'agrément prévoit une périodicité pouvant excéder vingt-quatre mois pour les visites médicales. L'agrément a été reconduit pour notre organisation en secteurs géographiques et professionnels, habilitation INB (suivi des salaréis exposés aux radiations inonisantes de catégorie A) et intérim.

> Document encadrant la politique de prévention du SSTRN, le projet de service est un document important dans la démarche d'agrément et de contractualisation avec les pouvoirs publics. Il propose quatre axes pour la période 2012-2016 : la mise en conformité réglementaire du SSTRN, la mise en place et la coordination d'actions de prévention pluridisciplinaires, l'amélioration de la connaissance en santé au travail, la communication vers les publics internet et externes. Finalisé début 2014, le projet de service a servi de base à l'obtention de l'agrément.

> En vue de la signature en 2015 du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), contrat tripartite entre la DIRECCTE, la CARSAT et le SSTRN, la commission médico-technique a déterminé quatre priorités :

» le maintien dans l'emploi (action tripartite SSTRN, CARSAT, DIRECCTE),
» la prévention des cancérogènes en lien avec l'exposition aux poussières de bois , avec un zoom en 2015-2016 sur les métiers de la pose et de l'installation de meubles en bois et bois reconstitués (action tripartite SSTRN, CARSAT, DIRECCTE),
» la prévention des RPS avec pour cible en 2015-2016 les EHPAD (action tripartite SSTRN, CARSAT , DIRECCTE),
» les saisonniers du tourisme (action SSTRN, DIRECCTE).

LE BILAN **FINANCIER**

Association régie par la loi du 8 juillet 1901, le SSTRN exerce une activité à but non lucratif et ne recherche donc pas le bénéfice au-delà de ce qui est nécessaire pour une gestion raisonnable.

Le conseil d'administration, avec la direction générale et la direction financière, établit un budget annuel prévoyant un niveau de ressources permettant de faire face aux besoins de l'association dans l'exercice de ses missions auprès de ses adhérents et dans le respect de la réglementation.

DÉTAIL DES RESSOURCES	2011	2012	2013	2014
Cotisations sur salaires	12 837 k€	12 615 k€	12 189 k€	12 695 k€
Cotisations au plancher	9932 k€	5157 k€	6274 k€	6247 k€
Cotisations convention	173 k€	173 k€	170 k€	174 k€
Facturation visites d'embauche	2128 k€	2082 k€	2061 k€	2 122 k€
Facturation visites intérim	985 k€	969 k€	728 k€	741 k€
Facturation absences aux visites	343 k€	348 k€	330 k€	354 k€
Autres factures	121 k€	157 k€	121 k€	141 k€
TOTAL	**20 519 k€**	**21 501 k€**	**21 873 k€**	**22 744 k€**

LES RESSOURCES

> Les ressources de l'association proviennent principalement des cotisations de ses adhérents, appelées en début d'année, et dont les modalités de calcul sont arrêtées par le conseil d'administration.

> La cotisation est calculée sur la base de la masse salariale en année n-1, multipliée par un taux de cotisation (de 0,3% en 2014, identique à celui de 2013). Ce calcul est ensuite encadré par un plancher de cotisation par salarié (68 € en 2014, inchangé par rapport à 2013). Le nombre de salariés pris en compte est celui déclaré par l'adhérent au 31/12 de l'année précédente. Enfin, la cotisation ainsi calculée est pondérée par un coefficient lié à la taille (nombre de salariés de l'entreprise). Cette grille de pondération a été abaissée en 2014 par rapport à 2013.

> Certaines visites font l'objet d'une facturation distincte à celle de la cotisation. Le tarif de ces visites est de 68 €, inchangé depuis 2013.

> L'ensemble des actions de prévention de santé au travail est compris dans la cotisation annuelle, à l'exception des visites d'embauches, qui sont facturées à l'acte, tout comme les absences aux visites et aux entretiens infirmiers et les visites pour les intérimaires, les employés de maison et les salariés des associations intermédiaires.

> En 2014, les ressources de l'association ont progressé de 3,98% par rapport à 2013.

LES RESSOURCES D'EXPLOITATION

> La structure des produits reste identique d'une année à l'autre : les cotisations représentent la principale ressource (85,19%, contre 85,24% en 2013).

> Les facturations des visites reviennent en valeur à leur niveau de 2011 après deux an-

Les ressources d'exploitation

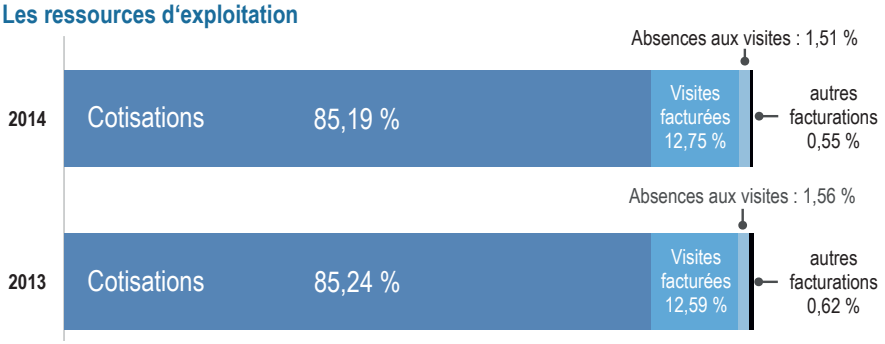

nées consécutives de baisse. Une attention du Service pour répondre en priorité aux demandes de visites d'embauche et aux autres visites facturées justifie ce constat. Il est à noter qu'après une année de décroissance de l'absentéisme aux visites en 2013 celui-ci progresse de plus de 7%, cela représente en 2014 plus de 5000 visites annulées pour cause de non-présentation du salarié ou de rendez-vous non honoré.

> Les autres produits d'exploitation augmentent de 7,4% (de 955 k€ en 2013 à 1026 k€ en 2014).

> Les produits d'exploitation s'élèvent en 2014 à 23 769 k€ contre 22 827 k€ en 2013, soit une croissance de 4,13%.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET EXCEPTIONNELLES

> Les produits financiers s'élèvent en 2014 à 185 k€ contre 162 k€ l'année précédente.

> Les produits exceptionnels sont le résultat d'un audit comptable et fiscal réalisé sur l'ensemble des immobilisations et leur amortissement en 2014.

LES CHARGES

Comme pour les produits nous retrouvons trois grandes catégories : exploitation, financières et exceptionnelles.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

> En 2014, les charges d'exploitation augmentent de 4,97% (+ 1131 k€).

Répartition des charges d'exploitation

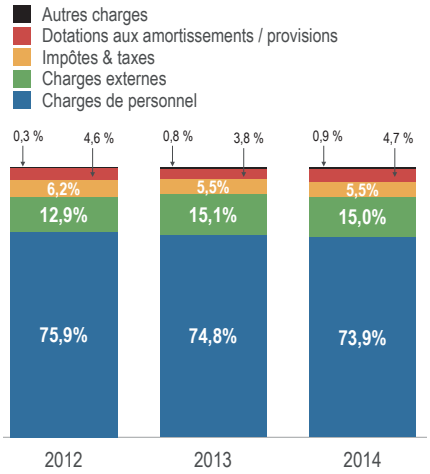

> Les charges de personnel restent le poste principal bien qu'en diminution depuis 2012 (73,9% en 2014 contre 74,8% en 2013). Elles progressent en 2014 de 3,72% (+ 632 k€). Cette évolution comprend une prime exceptionnelle (+ 300 k€) qui a été accordée aux salariés du Service en fin d'année pour accompagner le changement lié au projet 2012-2016. Cet élément de salaire représente la moitié de l'évolution 2013-2014.

> Le poste achats et charges externes qui comprend, entre autres, les charges locatives des locaux, croît de 136 k€ (+ 3,95%). Cette variation est liée à la mise en œuvre du projet immobilier 2012-2016 qui repose sur des sites en location, mais également à la fin de la démarche initiée en 2013 concernant la mise en conformité et la pérennité des archives des dossiers médicaux des salariés par le biais d'une numérisation en masse externalisée. Ce poste doit croître encore d'ici 2016, fin du projet immobilier, pour ensuite se stabiliser. En 2014, il représente toujours 15% des charges d'exploitation.

> Les impôts et taxes évoluent à la hausse en 2014 (+ 5,87%). Le plan de formation, qui compose principalement cette part des charges, a été plus important en 2014 qu'en 2013.

> La progression des autres charges est marquée principalement par la croissance des pertes irrécouvrables des créances liées à la hausse du nombre de défaillances d'entreprises adhérentes.

> L'évolution majeure des dotations aux amortissements et provisions est liée à une dotation pour engagement retraite plus importante en 2014 qu'en 2013.

CHARGES FINANCIÈRES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

> Des charges financières apparaissent en 2014, liées à un emprunt de 869 k€ contracté pour faire face aux investissements immobiliers du projet 2012-2016 dans l'attente des ventes immobilières.

> Les charges exceptionnelles sont liées à la démarche comptable et fiscale réalisée sur l'ensemble des immobilisations et leur amortissement en 2014.

22 744 K€
CHIFFRE D'AFFAIRES

19 386 K€
COTISATIONS

73,9%
DE CHARGES DE PERSONNEL

82 K€
RÉSULTAT COURANT

6475 K€
CAPITAUX PROPRES

LE COMPTE DE **RÉSULTAT**

COMPTE DE RÉSULTAT	2014	2013
Ressources facturées	22 743 796	21 872 580
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges	1 016 670	954 146
Autres produits	860	567
PRODUITS D'EXPLOITATION	23 769 403	22 827 293
Autres achats et charges externes	3 578 529	3 442 533
Impôts, taxes et versements assimilés	1 314 929	1 242 003
Salaires et traitements	12 027 087	11 524 170
Charges sociales	5 607 809	5 478 688
Dotations aux amortissements et dépréciations	881 610	853 608
Dotations aux provisions	232 726	2799
Autres charges	218 291	186 659
CHARGES D'EXPLOITATION	23 860 981	22 730 462
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 91 579	96 831
PRODUITS FINANCIERS	185 256	162 646
CHARGES FINANCIÈRES	11 645	763
RÉSULTAT FINANCIER	173 611	161 883
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**82 032**	**258 714**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion et opérations en capital	1535	1 296 080
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		37 537
PRODUITS EXCEPTIONNELS	201 536	1 333 617
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion et opérations en capital	115 824	576 923
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	32 790	47 348
CHARGES EXCEPTIONNELLES	148 564	624 272
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	52 872	709 346
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		118 128
Impôts sur les bénéfices	- 176 402	130 582
BÉNÉFICE OU PERTE	**311 306**	**719 350**

> Le résultat d'exploitation est déficitaire de 92 k€ en 2014. Le résultat financier est, lui, excédentaire de 174 k€. Ainsi, le résultat courant, addition de ces deux résultats, est un excédent de 82 k€. Il représente 0,36% des ressources facturées en 2014.

> Le résultat exceptionnel 2014 de 53 k€ est donc le fruit d'une démarche purement comptable liée au cadrage de la gestion des immobilisations.

> Le SSTRN, bien qu'étant une association à but non lucratif dans le cadre d'une activité non marchande, est soumis à l'impôt sur les sociétés. Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) couvre et dépasse l'IS de 176 k€. Le CICE a été utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de formation, de recrutement et de consolidation du fonds de roulement.

> Depuis l'exercice 2012, un accord d'entreprise concernant la mise en place de la réserve spéciale de participation est opérationnel. En 2014, cette réserve est nulle.

> Le résultat net comptable 2014 du SSTRN présente un bénéfice de 311,31 k€.

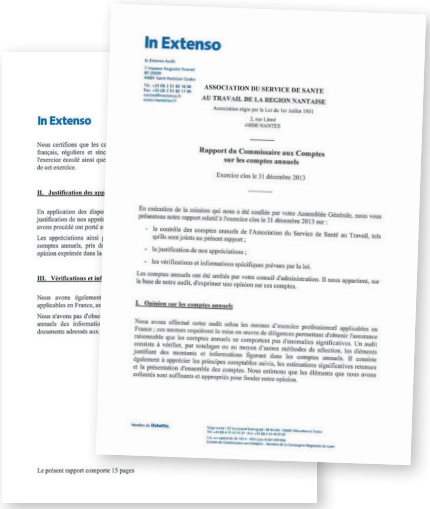
In Extenso

ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DE LA REGION NANTAISE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Le présent rapport comporte 15 pages

ACTIF	net 2014	net 2013
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 840	13 422
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 466 862	4 689 208
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	197 841	186 755
ACTIF IMMOBILISÉ	6 678 543	4 889 385
Avances et acomptes versés	2 569	-
Créances et compte rattachés	1 196 914	913 317
Autres créances	873 746	838 745
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	5 271 225	5 937 143
Charges constatées d'avance	310 564	215 683
ACTIF CIRCULANT	7 655 107	7 904 888
TOTAL	**14 333 650**	**12 794 273**

PASSIF	net 2014	net 2013
CAPITAL (ÉCARTS DE RÉÉVALUATION)	2 022 604	2 022 604
RÉSERVES	2 558 172	2 558 172
REPORT À NOUVEAU	1 045 604	326 254
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	311 306	719 350
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	536 893	704 053
CAPITAUX PROPRES	6 474 579	6 330 433
PROVISIONS POUR CHARGES	673 414	440 688
DETTES FINANCIÈRES	1 329 196	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	813 784	991 610
Dettes fiscales et sociales	4 058 463	3 889 037
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	882 170	16 472
Autres dettes	102 044	1 126 034
DETTES D'EXPLOITATION	5 856 462	6 023 152
TOTAL	**14 333 650**	**12 794 273**

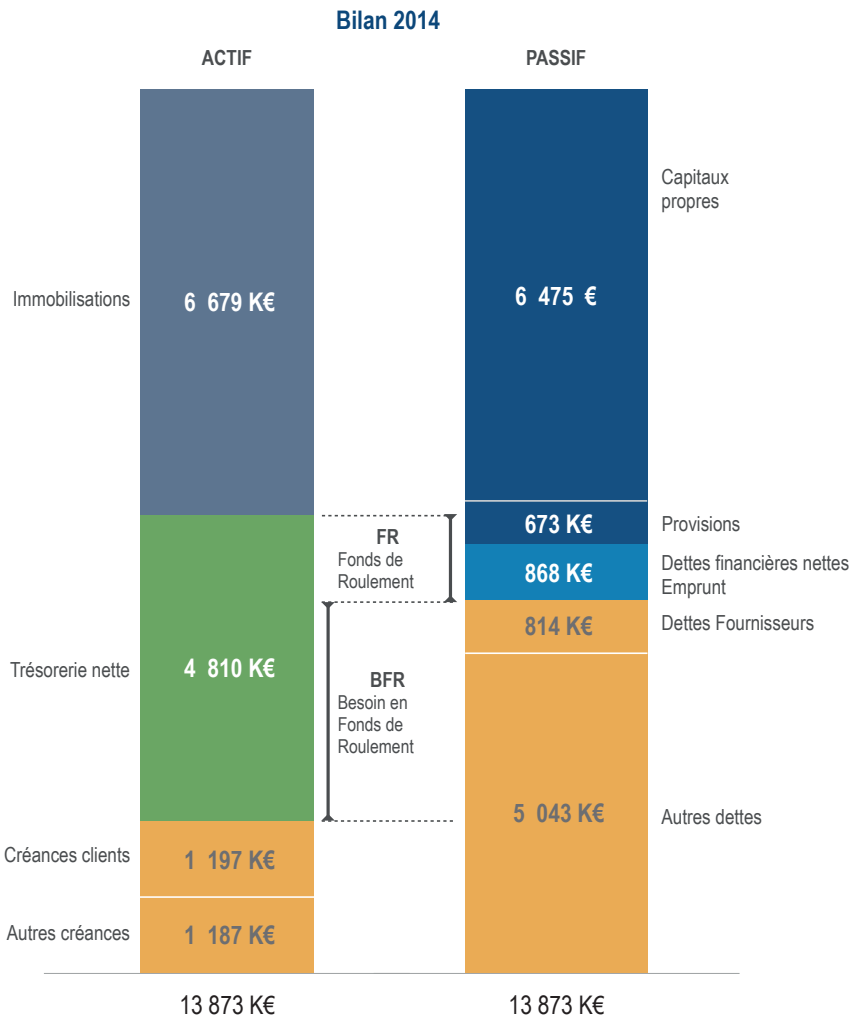

> La capacité d'autofinancement a été de 905 k€ en 2014 contre 397 k€ en 2013.

> Dans le cadre du déploiement du projet immobilier 2012-2016, le SSTRN a investi 2 304 k€. Un emprunt de 869 k€ a été souscrit pour participer à son financement.

> Ces éléments ont des impacts normaux sur les indicateurs financiers de l'association :

- Le fonds de roulement (ce dont dispose réellement l'association une fois toutes les dettes payées et les créances recouvrées) décroît de 531 k€.
- Le besoin en fonds de roulement est toujours négatif, tout en se réduisant de 631 k€.
- La trésorerie suit la même tendance à la baisse, avec une variation négative de 1 162 k€.

> La structure financière du SSTRN reste saine fin 2014.

> La structure du bilan 2014 permet de continuer le déploiement du projet 2012-2016, tout en restant vigilant à réaliser les ventes des centres prévues.

www.sstrn.fr

© SSTRN – Imprimé en mai 2015 – Service Communication & Information du SSTRN – Toute reproduction, même partielle, est interdite.
Crédits iconographiques : © SSTRN, © Fotolia : honzahruby, nyul, aleksandrn, Tyler Olson, ty

SSTRN – Service de Santé au Travail de la Région Nantaise
2, rue Linné – BP 38549 – 44185 NANTES Cedex 4
Tél. : 02 40 44 26 00 – Fax : 02 40 44 26 10
SIRET : 788 354 843 000 – Code APE : 8621 Z